

OUVERTURE D'UN DOSSIER DE PÈLERINAGE

(à nous retourner au plus tôt avec le programme détaillé
du pèlerinage pour acceptation de prise en charge par la DDP)

Direction Diocésaine des Pèlerinages - Villa Maguelone
31^{er} Av. St-Lazare – CS 82137
34060 MONTPELLIER Cedex 02

REF Interne à la DDP :

RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

pour pouvoir ouvrir le dossier du pèlerinage et à terme, l'assurer :

PAROISSE, SERVICE ou MOUVEMENT :

RESPONSABLE :

PERSONNE à contacter pour l'ORGANISATION :

ADRESSE :

TEL FIXE : TEL MOBILE :

Mail :

DATE de DÉPART : DATE de RETOUR :

DESTINATION du Pèlerinage :

Nbre de personnes majeures : PRIX par personne majeure : €

Nbre de personnes mineures : PRIX par personne mineure : €

**Le pèlerinage avec des mineurs non accompagnés de leurs parents devra avoir l'accord préalable du
« SERVICE DIOCÉSAIN DE LA PASTORALE DES JEUNES ou de l'INITIATION CHRÉTIENNE ».**

voir au dos 

[illegible]

Signature du responsable :

- La paroisse ou le service communiqueront le nombre définitif de participants à la DDP au moins une semaine avant le départ.
- Les **chèques des participants** doivent être établis à l'ordre de « **AD34 PÈLERINAGES** » et être envoyés à l'adresse ci-dessous avant le départ (nécessaire pour effectuer la demande d'assistance et d'assurance).
- Pareillement les **factures** doivent être établies par les fournisseurs à l'ordre de « **AD34 PÈLERINAGES** » et être **réglées par nos soins** ; merci de nous faire parvenir les devis avant le pèlerinage dès que possible.
- **A vos frais de prestataires vous devez ajouter** la cotisation pour l'assistance, les frais de participation de la DDP et éventuellement la taxe des Sanctuaires de Lourdes.
- **Le pèlerinage avec des mineurs non accompagnés de leurs parents devra avoir l'accord préalable du « SERVICE DIOCÉSAIN DE LA PASTORALE DES JEUNES ou de l'INITIATION CHRÉTIENNE ».**

Certificat d'Immatriculation Ministère du Tourisme : IMO34110018